

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le 12 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mr GRENAT Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent

Absents excusés : Mr BERAUD Christophe, Mme BARBECOT Annie

MME GIRAUDET Stéphanie a été élue secrétaire.

### **DPU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour la vente suivante :

Mr ABRAHAM Marcel vend sa parcelle F 837 à Beaufessoux le Grand à Mr et Mme DUFOUR Yohan pour un montant de 25 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

### **PROGRAMME PLH**

Monsieur le Maire rappelle le principe du PLH :

Le PLH définit les politiques de l'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes. Il fixe pour une durée de 6 ans les orientations, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins du territoire. Le PLH est élaboré en partenariat avec les élus locaux, les promoteurs, les bailleurs et les habitants. Il associe également l'Etat, le Département, le SMADC, le CAUE, l'ANAH, l'ADIL, l'EPF SMAF, les agences immobilières, etc.

C'est le Conseil Communautaire qui doit arrêter le projet de PLH puis le transmettre pour avis aux communes pour la mise en œuvre de certaines actions proposées dans le PLH.

Par ailleurs, le PLH est un document d'objectifs, tandis que le PLU est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols.

Enfin, le PLH proposé est peu prescriptif pour les Communes. C'est un document d'objectifs que se fixe le Conseil Communautaire, qui ouvre des moyens financiers et propose par exemple un accompagnement des Communes qui le souhaitent.

Depuis juin 2014, les communes ont été consultées pour qu'elles fassent part de leurs remarques sur le PLH.

Suite à cette consultation, le PLH a été arrêté le 21 octobre 2014 par une délibération du Conseil Communautaire.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

### **COMBRAILLE AVENIR**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la demande des institutrices, un devis avait été demandé pour des joints anti-pince doigts sur certaines portes de l'école soit :

5\*80 € TTC = 420 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer le devis.

### **TRESOR PUBLIC : MISE EN DEMEURE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que suite à l'inscription de 4 enfants de Saint-Priest à l'école maternelle de Saint-Gervais pour l'année scolaire 2013-2014, la mairie de Saint-Gervais nous avait demandé une participation correspondante aux frais de fonctionnement scolaire qui s'élevait à 275 €/ enfant soit 1 100 €.

Les enfants étaient :

Nom	Prénom	Classe	Date Naissance
CASNER	Juliette	PS	30/08/2010
GIRAUD	Alicia	PS	07/05/2010
MOLINA	Hugo	PS	10/12/2010
MOLINA	Noah	GS	09/12/2008

En réunion du Conseil du 11 octobre 2013, nous avons refusé de payer ces frais. Un courrier avait été envoyé à la mairie de Saint-Gervais dans ce sens.

Aujourd'hui, le Trésor Public nous met en demeure de payer cette somme.

Des enfants peuvent être accueillis à Saint-Priest. Tous les ans, Saint-Gervais nous demande la liste des enfants de maternelle afin d'augmenter leurs effectifs sans jamais à ce moment là parler de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette mise en demeure.

### **SMADC : NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Monsieur le Maire rappelle qu'entre 1996 et 2004, le SMADC a accompagné de nombreuses initiatives dans le cadre des « Nettoyages de printemps ».

Aujourd'hui, ces initiatives sont de moins en moins nombreuses, c'est pourquoi le SMADC propose de redonner un second souffle à ce dispositif.

Le montage technique et financier ne permettra pas d'être prêt pour le printemps 2015 mais le SMADC envisage de conduire ce projet sur 2016.

Nous devons décider si nous souhaitons participer à cette opération en 2016 et si oui quelles sont nos propositions. Nous pouvons également faire quelque chose cette année, mais aucun financement ne sera pris en charge par le SMADC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à cette opération. Une réunion sera organisée à ce sujet par la commission Vie Communale et l'école sera informée.

## AMF

### *Motion « Pour la défense des Services Publics Locaux et le maintien de l'économie locale »*

*Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par l'Association des Maires du Puy de Dôme au Conseil Municipal :*

*Conscients de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, les Maires du Puy de Dôme, dans une démarche pluraliste, attirent l'attention du Gouvernement sur la situation angoissante à laquelle sont confrontées toutes les communes depuis la baisse sans précédent des dotations. **Ils s'opposent fermement** à de telles décisions ayant des répercussions inéluctables en termes de ralentissement et d'arrêt des investissements, de risque de dégradation des Services Publics et d'augmentations d'impôts locaux.*

*Entre 2015 et 2017 les dotations baisseront de 11 milliards après un premier coup de rabot de 1,5 milliard en 2014. Ainsi, c'est le bloc communal qui contribue le plus à cet effort (+de 55%).*

*Face à cette baisse des dotations, toutes les municipalités ont fait des efforts d'optimisation ou de mutualisation pour gérer avec moins de moyens sans pénaliser leurs administrés. Aujourd'hui, **il n'est plus possible d'absorber** ces baisses de recettes par des économies de fonctionnement. A une période où nos concitoyens souffrent de la baisse du pouvoir d'achat et où les investissements deviennent vitaux pour nos entreprises locales, **cela va donc impliquer nécessairement***

- **de ne plus investir,**
- **d'augmenter le taux des impôts locaux ou le prix des services communaux,**
- **de réduire ou supprimer des services.**

*Choqués par les injonctions d'investir qui leur sont faites par les Parlementaires, les Maires trouvent paradoxal et ubuesque la très forte réduction des moyens des communes et dans le même temps l'incitation à investir.*

*Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse (coût des rythmes scolaires : 1 milliard d'€ par an ; nouvelles normes : 1,3 milliard ; transfert sur les communes de l'instruction des documents d'urbanisme...), **les budgets communaux seront confrontés à un effet ciseau d'une ampleur sans précédent qui leur sera impossible d'absorber.***

*Après lecture de cette motion,*

*La collectivité de Saint Priest des Champs, représentée par son Maire alerte solennellement le Gouvernement sur les conséquences graves de ces baisses durables de dotations sur l'économie du pays et la qualité des services publics communaux. Il demande que ces baisses soient revues pour en minimiser les effets catastrophiques qui pourraient être atténués **par un fonds pour les investissements.***

**Si ces dispositions sont prises dans l'optique de la suppression pure et simple des communes comme vient de le préconiser le Rapport du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le Conseil municipal de Saint Priest des Champs s'oppose encore plus farouchement à l'ensemble de ces mesures.**

## **CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les personnes souhaitant acquérir pour la 1<sup>ère</sup> fois un logement ancien peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro sous condition d'effectuer des travaux d'amélioration pour un montant d'une valeur au moins égale à 25 % du coût total du bien.

## **LOGEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil, il avait été demandé qu'un bilan du prix au m<sup>2</sup> des logements soit réalisé ainsi qu'une demande de devis pour le changement la porte d'entrée de l'ancienne perception.

Le devis pour la porte de l'ancienne perception s'élève à 1 222.80 € TTC.

<b>LOGEMENT</b>	<b>SURFACE</b>	<b>LOYER/MOIS</b>	<b>PRIX AU M<sup>2</sup>/MOIS</b>
<i>T4 à la Cure (VETTER Magaly-PETIT Patrice)</i>	86 m <sup>2</sup>	356 €	4,14 €
<i>T2 à la Cure (TOUBOUL Jackie)</i>	46 m <sup>2</sup>	217,01 €	4,72 €
<i>Logement la Poste (JEANNIN Elisa)</i>	81 m <sup>2</sup>	301,70 €	3,72 €
<i>Ancienne Perception (VISTE Sandrine)</i>	134 m <sup>2</sup>	469,98 €	3,50 €
<i>Logement au dessus mairie (CHAFFRAIX Paul)</i>	66 m <sup>2</sup>	170,24 €	2,58 €
<i>Logements OPHIS sur Saint-Priest</i>			5,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de signer le devis pour la porte d'entrée de l'ancienne perception.

## **ONF**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> avril à 17 h 30 sur la Place de Courtine avec Mr DENEFFLE, agent ONF et les membres de la section pour étudier la possibilité de la replanter.

Replantation : 6 450 € HT

Dégagement : 2 250 € HT

Tous les membres de la section seront convoqués et les Conseillers qui souhaitent y assister seront les bienvenus.

## **EDUCATION NATIONALE : RASED**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Guénault, Maître E qui intervient dans notre école pour aider certains élèves en difficulté a besoin cette année, d'un équipement un peu plus conséquent que celui déjà fourni. L'Inspectrice sollicite la commune pour l'acquisition de matériel pour la somme de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de financer ce matériel.

## **ADUHME**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'ADUHME lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier les collectivités du Puy de Dôme ayant un projet de recours au bois-énergie sur leur territoire et souhaitant bénéficier d'une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le but d'optimiser les coûts d'intervention et de garantir la qualité de réalisation des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt.

### **MEDECINS DU MONDE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le cadre du contrat local de santé du Pays des Combrailles signé avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne, l'association Médecins du Monde a démarré depuis plus d'un an un programme dans les Combrailles dans le but d'améliorer l'accès aux soins des personnes. En partenariat avec le SMADC, une étude est réalisée sur la santé et sur l'accès aux soins des agriculteurs exploitants résidant dans les Combrailles. Une permanence aura lieu sur Saint-Eloy les Mines. Intervention à Saint-Priest.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu 2 demandes de subventions :

- Secours Populaire
- Femmes Elues du Puy de Dôme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de traiter la demande du Secours Populaire à la réunion du Budget et de répondre défavorablement aux Femmes Elues du Puy de Dôme.

### **MAISON AMAYLA**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Madame DANTIN Evelyne propose une location d'appartements meublés pour dame âgée valide.

### **EDF**

Monsieur le Maire donne le bilan 2014 EDF pour la salle des Fêtes, soit une dépense de 10 264 €.

### **CAF : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse », la commune signe une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour une durée de 4 ans qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse ».

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La CAF nous verse une prestation de 3 € par enfant et par heure de garderie périscolaire. Elle est plafonnée à 7 928,25 € pour la commune pour une année.

### ASPAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Serge BAYARD a signé une convention de refuge avec l'ASPAS et que suite à cette convention, toute forme de chasse est désormais interdite sur ses terrains.

### DETR

#### **AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS**

Monsieur le Maire propose de faire appel au financement DETR pour le projet d'aménagement des deux logements locatifs situés au dessus du projet boulangerie. L'immeuble abritant cette opération est propriété communale et est situé sur la parcelle cadastrale n° 138 section AB ;

Définition du programme : logements locatifs conventionnés:

<u>type de logement</u>	<u>surface habitable</u>	<u>annexes</u>	<u>surface utile</u>	<u>loyer mensuel</u>
F4	76,50 m <sup>2</sup>	4,00 m <sup>2</sup>	78,50 m <sup>2</sup>	419,98 €
F2	43,80 m <sup>2</sup>	4,00 m <sup>2</sup>	45,80 m <sup>2</sup>	245,03 €

Le coût prévisionnel est le suivant :

Travaux d'aménagement	102 700 €
Architecte	9 243 €
Assistance technique	6 000 €
Sécurité Protection Santé	1 000 €
Contrôle technique	1 000 €
Branchements	2 000 €
<b>Total H.T.</b>	<b>121 943 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Subvention Département</b>	<b>18 816 €</b>
<b>DETR</b>	<b>36 583 €</b>
Emprunt	66 544 €
	<b>121 943 €</b>

La convention rend les logements éligibles à l'A.P.L.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet d'aménagement et le plan de financement de l'opération,

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR programme 2015, gros travaux bâtiments communaux
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des diverses subventions.

### **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

*DIMANCHE 22 MARS 2015*

<i>8H A 10H</i>	<i>GIRAUD Patrice, BAGNAUD Marie-Claude, GOUYON Gilles</i>
<i>10H A 12H</i>	<i>LASCIOUVE Jean-Claude, COMBEMOREL Sophie, MOURLON Gérard</i>
<i>12H A 14H</i>	<i>GRENAT Claude, LEBRETON Marie, ALVES Pierrette</i>
<i>14H A 16H</i>	<i>FAVIER Bernard, DESAUNOIS Laurent, LECUYER Lionel</i>
<i>16H A 18H</i>	<i>BARBECOT Annie, BERAUD Christophe, FAVIER Bernard</i>

*Bureau : (présence indispensable à 18 heures)*

*Président : FAVIER Bernard*

*Assesseurs : ALVES Pierrette – GOUYON Gilles – GRENAT Claude*

*Secrétaire : GIRAUD Patrice*

*DIMANCHE 29 MARS 2015*

<i>8H A 10H</i>	<i>GIRAUD Patrice, BAGNAUD Marie-Claude, ALVES Pierrette</i>
<i>10H A 12H</i>	<i>LASCIOUVE Jean-Claude, COMBEMOREL Sophie, MOURLON Gérard</i>
<i>12H A 14H</i>	<i>GRENAT Claude, LEBRETON Marie, GOUYON Gilles</i>
<i>14H A 16H</i>	<i>FAVIER Bernard, DESAUNOIS Laurent, LECUYER Lionel</i>
<i>16H A 18H</i>	<i>BARBECOT Annie, BERAUD Christophe, FAVIER Bernard</i>

*Bureau : (présence indispensable à 18 heures)*

*Président : FAVIER Bernard*

*Assesseurs : ALVES Pierrette – GOUYON Gilles – GRENAT Claude*

*Secrétaire : GIRAUD Patrice*

### **ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des réunions du Conseil :

La préparation et le suivi des réunions sera effectuée comme ci-dessous :

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

MERCREDI SUIVANT LA REUNION: compte rendu fait par le secrétariat

WEEK-END SUIVANT : correction du compte rendu par le Maire

MERCREDI SUIVANT : compte rendu corrigé par le secrétariat

compte rendu journal par le secrétariat

WEEK-END : correction du compte rendu journal par le Maire

MERCREDI SUIVANT : compte rendu corrigé par le secrétariat et prêt à la publication

## **PREPARATION DE REUNION**

SAMEDI PRECEDENT (si réunion le vendredi) :

1. Convocations envoyées au plus tard le samedi précédent avec la proposition du compte rendu de la réunion précédente.
2. Affichage convocation, avec ordre du jour.
3. Affichage du compte rendu de la réunion précédente avec en titre « proposition de compte rendu ».
4. Envoie à LA MONTAGNE, au SEMEUR du compte rendu « journal » avec date et heures de la prochaine réunion.

Mercredi précédent : feuille de préparation de la réunion préparée par le secrétariat + validation avec le Maire dans la journée.

Dès le lendemain de la réunion : mettre dans le dossier « prochain CM », tous les documents à parler à la prochaine réunion.

Mettre dans le journal les date et heures de la réunion et l'ordre du jour la semaine de la réunion.

Affichage du compte rendu validé (après modification si nécessaire)

## **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS**

- Catherine et Laurent SANNE : remerciements pour la vente de la parcelle 1228 à Gandichoux pour l'euro symbolique.
- Sioule et Morge : un séjour au Sénégal du 27 novembre au 4 décembre est organisé par l'association Vivre en Brousse.
- Secours Catholique : Présentation épicerie solidaire le mardi 31 mars à 14 h 30 à St-Eloy.

## **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

- Voirie les Barsses : nids de poule, emplois partiels, aller voir sur place
- Panneaux dans les villages : remonter au secrétariat, voir avec le Conseil Général pour mettre des panneaux sur les ponts pour identifier les cours d'eau et voir avec la DDT pour le problème de sécurité à l'ADAPEI
- Taille des arbres à Courtine (contacter les riverains, aller voir sur place)

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

- Voirie –assainissement :

Chemin des Côtes : l'assainissement sera réalisé plus tard. Contacter le syndicat pour le début des travaux.

- Bâtiments communaux :

Devis pour la chaudière à la cure en attente

- Matériel communal :

Changement du vérin du broyeur sous garantie, nouvelle organisation pour Pascal

- Vie communale :

- Cirque qui vient sur la commune samedi 13 mars
- Recensement des gîtes et des chambres d'hôtes :

Chefdeville Stéphane	Lamazière	Gîtes
Lucato Marcelle	La Sauvolle	Gîtes
Drieux Patrice et Christine	Montpied	Chambres d'Hôtes
De Jong Gérald	Le Cluzel	Gîtes
Lefevre Bruno	Les Barsses	Gîtes
Simone Kerkhof et Adri Leeuwis	Laval	Gîtes et Chambres d'Hôtes
Schoemakers Ruud et Laura	Le Bourg	Gîtes
Mazon Martine	Le Bladeix	Gîtes

- Marché de terroir : podium et stand réservé
- Marche du piéton à Montpeyroux le 19 avril, les Conseillers peuvent s'y rendre pour se rendre compte.

- Budget :

Le vote du budget aura lieu le 9 avril à 20 h 30 et la réunion de la commission aura lieu le lundi 30 mars à 20 heures

- Tourisme et Patrimoine :

L'inventaire du petit patrimoine à restaurer a été fait par Laurent Desainois

- Gestion du Personnel :

Le contrat de Mr GOUYON Daniel commencera le 16 mars, ses horaires seront :

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
<i>13H – 18H</i>	<i>8H-13H</i>	<i>/</i>	<i>8H-13H</i>	<i>8H-13H</i>

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES** :

Une réunion publique aura lieu le 7 avril

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Eclairage public : Les travaux sont terminés, les coupures de courant se feront de 23 heures à 4 heures. A voir pour laisser le bourg allumé le week-end
- La passation de Michel Steger se fera le 11 avril
- Photos pour le repas du 3<sup>ème</sup> Age, Marie-Claude s'en occupe
- Exposition « Hommage aux Soldats de la commune morts pour la France" pendant les vacances scolaires de Pâques à la cantine